



Résolution 662 (1977)¹

Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Se félicitant de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa 31e Session, de «convoquer la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement en 1979» (Assemblée générale, [Résolution 31/184](#)) ;
2. Notant avec satisfaction le paragraphe 13 de la [Résolution 31/184](#) de l'Assemblée générale, où le Secrétaire général de la conférence est invité à rechercher la coopération des organisations intergouvernementales qui seraient à même d'apporter une contribution constructive aux préparatifs de la conférence, ainsi que la lettre adressée à cet effet par le Secrétaire général de la conférence au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ;
3. Tenant compte de l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tel qu'il est proposé au paragraphe 3 du dispositif de la [Résolution 2028 \(LXI\)](#) du Conseil économique et social ;
4. Notant les nombreuses suggestions formulées en ce qui concerne les sujets à traiter dans les documents des commissions régionales des Nations Unies, et rappelant que le Secrétaire général de la conférence des Nations Unies a invité le Conseil de l'Europe à collaborer à l'élaboration des documents nationaux par ses Etats membres ;
5. Considérant qu'il est indispensable pour le succès de la conférence d'adopter une base mondiale plutôt que régionale pour les critères à définir pour la sélection des documents nationaux et régionaux et d'autres documents importants de la conférence ;
6. Rappelant les propositions relatives au rôle de la science et de la technique au service du développement, telles qu'elles sont contenues dans les recommandations de la 4e Conférence parlementaire et scientifique, et exposées en particulier aux paragraphes 56 à 68 de l'exposé des motifs du rapport de sa commission de la science et de la technologie ([Doc. 4020](#)) ;
7. Exprimant l'espoir que la conférence apportera une contribution positive et constructive à l'élaboration de propositions tendant à l'application de procédés scientifiques et technologiques au profit des pays en développement ;
8. Désireuse de réexaminer sa contribution finale à la conférence à un stade ultérieur, lorsque les priorités, les thèmes et les titres des documents nationaux et régionaux auront fait l'objet de nouvelles propositions,

1. Discussion par l'Assemblée le 6 octobre 1977 (9e séance) (voir [Doc. 4020](#), rapport de la commission de la science et de la technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 6 octobre 1977 (9e séance).



9. Décide :

conformément à la [Résolution 31/184](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, de prier le Secrétaire général de la conférence de considérer les paragraphes 56-68 du rapport de sa commission de la science et de la technologie (Doc. 4020), consacrés aux conclusions de la 4e Conférence parlementaire et scientifique, comme la contribution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à la Conférence des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le type de technologie et son mode de transfert ;

d'inviter les gouvernements membres, lorsqu'ils élaboreront les documents nationaux et régionaux, et lorsqu'ils examineront les critères pour la sélection des thèmes, à concerter étroitement, avant de prendre, en avril 1978, une décision définitive au sujet de l'ordre du jour de la conférence, leurs politiques au sein des organisations internationales compétentes, telles que le Conseil de l'Europe, les Communautés européennes, l'OCDE et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, d'organiser, dans le cadre des activités du Comité mixte européen des coopérations scientifiques, des conférences scientifiques spécialisées, dont les conclusions seraient transmises à la Conférence des Nations Unies, pour :

- a. l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau dans les pays en voie de développement (en coopération avec l'Agence spatiale européenne) ;*
- b. l'utilisation des techniques de fermentation pour la solution des problèmes énergétiques des pays en voie de développement.*